



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 1 sur 4

Réunion du 13 novembre 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe.

Absents : Mrs. KOUROGLI Jamel. REPENTIN Eric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD4 – (amende 40 €) :

Poule A – RETHAIS FC 3 - match n° 28703314 du 10/11/2024 (2^{ème} forfait)

Poule C – ROYAN VAUX AFC 3 - match n° 28703599 du 10/11/2024 (2^{ème} forfait)

CHALLENGE DES RÉSERVES – (amende 35 €) :

SEMUSSACAISE JS 2 - match n° 29838989 du 03/11/2024

CAP AUNIS ASPPT FC 2 - match n° 29838992 du 03/11/2024

COUPE DES VÉTÉRANS – (amende 35 €) :

MARENNAISE US 3 - match n° 29276620 du 31/10/2024

TONNACQUOISE LUSSANTAISE 3 - match n° 29276667 du 31/10/2024

ENT LA SOIE/ NACHAMPS 2 - match n° 29276645 du 08/11/2024

U16-U17 – (amende 20 €) :

Poule B D2 - ST ROGATIEN FC 1 - match n° 29151221 du 02/11/2024 (1^{er} forfait)

Poule D D2 – JONZAC ST GERMAIN FC 2 - match n° 28929845 du 12/10/2024 (2^{ème} forfait)

Poule E D2 – ENT. SAUJON / PFC 1 - match n° 28922341 du 02/11/2024 (2^{ème} forfait)

U14-U15 – (amende 20 €) :

Poule F D3 – ARVERT FOOT 1 - match n° 29152699 du 12/10/2024 (1^{er} forfait)

Poule F D3 – ARVERT FOOT 1 - match n° 29152679 du 02/11/2024 (2^{ème} forfait)

Poule D D3 - ANDILLY AS 1 - match n° 29469524 du 02/11/2024 (1^{er} forfait)

Poule D D3 - FC FOURAS ST LAURENT 1 - match n° 29469528 du 02/11/2024 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule C D2 – LA BAIE AS 1 - match n° 28934891 du 12/10/2024 (1^{er} forfait)

Poule H D3 – SAUJON US 1 - match n° 28935768 du 02/11/2024 (1^{er} forfait)

Poule G D3 – SAUJON US 2 - match n° 28935740 du 02/11/2024 (1^{er} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 2 sur 4

COUPE DES LIGUES U14/15 – (amende 35 €) :

ESTL U14 L4 - match n° 29777428 du 02/11/2024

AUNIS Avenir FC U14 L4 - match n° 29777431 du 02/11/2024

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 28702727 du 09/11/2024 en D3 POULE A CANTON COURCON FC 1 – PERIGNY FC 3 :

Match arrêté à la 60^{ème} minute et 47 secondes. Brouillard.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire rejouer le match à une date ultérieure.

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 29625378 du 18/10/2024 en CRITERIUM A8 POULE A ENT. BFC/EFCVC 1 – ARGENT.ANGER.

POUR.GARN. 2 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **ENT. BFC/EFCVC**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :

ENT BFC / EFCVC 1.

U12-U13 – (amende 20 €) :

ÉTOILE MARITIME FC 2 - ÉTOILE MARITIME FC 3.

U10-U11 – (amende 20 €) :

US PONS (X2) – GJ PAYS ROYANNAIS (X2) – OLERON F.C - ST PALAIS SPORT FOOTBALL (X4) – LOISIRS ET JEUNESSE LE THOU – US AIGREFEUILLE (X2) – AVIRON BOUTONNAIS – ETOILE MARITIME – GROUPEMENT DE JEUNES SAINTONGE ESTUAIRE.

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 29276667 du 31/10/2024 en COUPE DES VÉTÉRANS ANGOULINS JS 2 – TONNACQUOISE

LUSSANTAISE 3 :

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 45 euros pour le Club de **TONNACQUOISE**

LUSSANTAISE 3.



DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 28703596 du 06/10/2024 en D4 Poule C ESNG 1 – ILE D'OLERON FOOTBALL 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°3 du 23/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au Club de **ILE D'OLÉRON FOOTBALL 3** avec moins 1 point et moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **d'ESNG 1** et inflige au joueur n° 2544566394 du Club de **ILE D'OLÉRON FOOTBALL 3** une sanction d'un match ferme pour non-respect de l'article 226.4 des RG de la F.F.F.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 28704121 du 29/09/2024 en D4 Poule F BEDENAC LARUSCADE SC 2 – GUIT/NIEUL AS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°3 du 23/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (4-1).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 28702948 du 19/10/2024 en D3 Poule B ES BRAMERIT 1 – FC RETHAISE 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°3 du 23/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (1-1).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Match n° 29806037 du 13/10/2024 en COUPE DE FRANCE LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 – DOMPIERRE STE SOULLE 1 :

Dossier traité par la Commission Régionale de discipline dans le PV du 30/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission Régionale de discipline décide de sanctionner l'équipe Séniors Départementale 2 du Club de **A.S.S. LA ROCHELLE PORTUGAIS 1** d'un match ferme à disputer à huis clos et sur terrain neutre à compter du 4 novembre 2024.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 4 sur 4

- ➔ Au vu de leur sanction déjà en cours, elle s'appliquera donc pour leur prochaine rencontre à disputer à domicile (une fois leur sanction antérieure purgée), à savoir celle du 17 novembre 2024 en championnat D2 contre **AIGREFEUILLE**. (Mail reçu de la LFNA Discipline le 04/11/2024).

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission Régionale de discipline.

La prochaine réunion aura lieu le 25/11/2024 à 17h45

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,
Catherine DELORT**